

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 17

Délibération N° 009-2023

TARIFS ATELIER
MEDIATHEQUE

L'an deux mil vingt-trois le deux du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 27 janvier 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, Mmes CERTAIN, CLEDIERE, CROUZETTE, MARLINGE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

Mme BOUDRIE (procuration à M. GERAUDIE)
MM COLBORATI et VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. RHODES Romuald

- M. le maire indique que la médiathèque de Seilhac organise un atelier pendant les vacances de février 2023
- Atelier mosaïque le 08/02/2023, destiné aux enfants
 - Il propose au conseil municipal de fixer un tarif cet atelier, et propose le tarif de 3€. Ce montant sera demandé à chaque participant et encaissé par le régisseur de la médiathèque.
- Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés
 - Fixe à 3€ le tarif pour l'atelier Mosaïque
 - Charge le maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**